



Office de la consommation
 Qualité et distribution de l'eau
 Chemin des Boveresses 155
 CH - 1066 Epalinges



STS 0176

Municipalité de la Commune de
 Saint-Prex
 Chemin de Penguey 1a
 Case postale 51
 1162 St-Prex

Epalinges, le 24.07.2019

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-26289

V 1



INTRODUCTION

Prélèvement du : 22.07.19
 Effectué par : Monsieur Liamine BENNOUI

ÉCHANTILLON(S)

19-80534 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 1 - Lac Léman, 1073 - Plage du Bain des Dames, 1162 St-Prex
 19-80535 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 1 - Lac Léman, 1072 - Plage du Bain des Hommes - Chauchy, 1162 St-Prex
 19-80536 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 1 - Lac Léman, 1075 - Plage du Boiron, 1162 St-Prex
 19-80537 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 1 - Lac Léman, 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 19-80534

Secteur : 1 - Lac Léman
 Lieu de prélèvement : 1073 - Plage du Bain des Dames, 1162
 St-Prex
 Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 Température [°C] : 22.3
 Préleveur : STEP intercommunale, Chemin de Coulet 8, 1162 St-Prex

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	30 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 19-80535

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1072 - Plage du Bain des Hommes -
Chauchy, 1162 St-Prex
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 22.1
Préleveur : STEP intercommunale, Chemin de Coulet 8, 1162 St-Prex

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 19-80536

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1075 - Plage du Boiron, 1162 St-Prex
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 22.1
Préleveur : STEP intercommunale, Chemin de Coulet 8, 1162 St-Prex

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 19-80537

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 21.8
Préleveur : STEP intercommunale, Chemin de Coulet 8, 1162 St-Prex

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VD-MON-L-B-003	Escherichia coli	80 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
VD-MON-L-B-005	Enterococcus spp.	10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.

Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Émoluments : 340.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

p.o. a. d. l. t.

LE CHIMISTE CANTONAL